

3^{EME} ANNÉE FORMATION PÉDICURIE-PODOLOGIE

3^{EME} ANNÉE FORMATION PÉDICURIE-PODOLOGIE

SEMESTRE 6		Session 1								Pas de session 2	
Domaines	UE	ECTS*	Coeff UE*	H CM	H TD	H TP	H Total	Total Domaines	Responsable	Modalités	Durée
2. Sciences humaines, sociales, droit et gestion	UE 2.2 S6 : psychologie.	1	1	10	5				B. Quintard	Ecrit (réactionnel et/ou QCM)	30 min
	UE 2.3 S6 : sociologie, anthropologie.	1	1	10	5				R. Salomon	Ecrit (réactionnel et/ou QCM)	1h
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.1 S6 : méthodes et outils d'analyse de la qualité et de traçabilité UE optionnelle.	2	2	10	20				Cadre IFPP	Ecrit (réactionnel et/ou QCM)	1h
	UE 5.5 S6 : anglais professionnel.	2	2	0	15				E. Sorita	E-learning "médical world" - 100% du parcours fait + 80% du parcours validé	Au cours du semestre
6. Intégration de savoirs et développement professionnel du pédicure-podologue	UI 6.6 S6 – évaluation de la pratique professionnelle et recherche	12	12								
	Unité optionnelle	4	4								
Formation clinique (stages)		8	8								

* Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre. (article 6)

180

Modalités de validation des UE :

L'UE 5.5 du semestre 5 et/ou du semestre 6 sont validées par équivalence pour les étudiants ayant validé une UER pour Parcours Recherche sur le même semestre.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

Les étudiants admis en 3ème année sans avoir validé l'ensemble des UE requises pour la validation totale de la 2ème année sont autorisés à présenter les UE manquantes au cours de cette 3ème année. (article 15)

La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents. Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, **la 2ème note est retenue.** (article 8)

Compensation des notes : (article 7)

Pour les UE 2.2 et UE 2.3 du semestre 6, la compensation des notes s'opère entre les deux unités d'enseignement en tenant compte des coefficients attribués à chacune, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat ne soit inférieure à 9 sur 20.

Les autres UE ne donnent pas lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 11)

Excepté le dernier semestre, une commission semestrielle d'attribution des crédits est mise en place dans les instituts de formation de pédicurie-podologie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et de la formation clinique et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le **jury d'attribution du diplôme**.

Présentation au jury régional du diplôme d'Etat : (article 17)

Validation de S1 à S5 et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation de S6

Autorisation de redoublement 3A :

- Etudiants n'ayant pas les conditions pour être autorisés à se présenter au jury régional de DE (après avis du conseil pédagogique)
- Etudiants n'ayant pas validé l'ensemble des UE de 2A (après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants) : inscrits pédagogiquement de nouveau en 3A OU exclus de la formation (article 15)
- Etudiants non reçus au DE : autorisés à s'inscrire aux UE manquantes pour les valider (organisation par équipe pédagogique) (article 22)